

A.DROIT

**Société Civile Professionnelle d'Huissiers
de Justice**

Titulaire de deux offices

Office de METZ

4 Rue des Compagnons 57074 METZ
IBAN FR76 3008 7333 4600 0205 9790 228 CMCIFRPP

Office de SARREGUEMINES

2 Place Sibille 57200 SARREGUEMINES
IBAN FR76 3008 7333 4600 0205 9790 325 CMCIFRPP

**4, rue des Compagnons
57074 METZ**

Isabelle ALBERT
Isabelle CORDIER
Guillaume LEHALLE
Vincent MOUGEY
Laurent MULLER
Lionel REMY
Pascal THUET
Caroline TOMASI

<http://www.adroit57.com>

☎ : 03.87.75.06.52

a.droit@huissier-justice.fr

Membre d'une Association de Gestion Agréée
par l'Administration Fiscale.
Le règlement des versements et honoraires par chèque est accepté

SIRET 53161894000021
TVA INTRACOMMUNAUTAIRE
FR 01531618940

Membre d'une Association de Gestion Agréée par
l'Administration Fiscale.
Le règlement des versements et honoraires par chèque est
accepté

Paiement sécurisé par C.B



Etude ouverte de 8 h 30 à 12 h et de 13h30 à 17 h

En application de la Loi N°78-17 du 6 janvier 1978 relative à
l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez de droits
d'accès, de rectification et de suppression des données vous
concernant.
244-2705

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 26 FEVRIER 2024.

**L'an deux mille vingt-quatre, le 26 Février 2024 à 17 heures à
METZ.**

Les associés de la société sont réunis en AGE au siège social sur
convocation de Guillaume LEHALLE, co-gérant.

Sont présents :
Isabelle CORDIER
Guillaume LEHALLE
Laurent MULLER
Lionel REMY
Pascal THUET
Caroline TOMASI

En visioconférence :
Isabelle ALBERT.

Représenté :
**Vincent MOUGEY est représenté par Lionel REMY porteur
d'un pouvoir qui sera annexé au présent procès-verbal.**

Chacun détenteur de 100 parts sociales de 160,00 € chacune de
la SCP A.DROIT, soit un capital social de 128000,00 €.

En sa qualité de co-gérant le plus âgé, **Pascal THUET** préside la
séance et ouvre l'assemblée générale extraordinaire.

Il constate que l'assemblée générale peut valablement délibérer et
prendre les décisions à la majorité requise.
Le Président de séance dépose sur le bureau et met à disposition
des associés l'ordre du jour et les différentes résolutions.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Confirmation de la démission de Guillaume LEHALLE en
qualité de commissaire de justice associé de la SCP
A.DROIT.
2. Etablir un traité de cession des parts sociales de Guillaume
LEHALLE qu'il détient en qualité d'associé au sein de la
SCP A.DROIT.

3. Annulation des 100 parts d'industrie de Guillaume LEHALLE à la suite de sa démission.

Après lecture et échanges, le Président constate que compte-tenu des modifications apportées à la tenue de l'assemblée générale extraordinaire, l'ordre du jour est modifié comme suit :

1. Acceptation que maître Isabelle ALBERT participe à cette séance en visioconférence et que maître Vincent MOUGEY soit représenté par Lionel REMY, porteur d'un pouvoir .
2. Confirmation de la décision de démission de Guillaume LEHALLE en qualité de commissaire de justice associé de la SCP A.DROIT.
3. Etablir un traité de cession des parts sociales de Guillaume LEHALLE qu'il détient en qualité d'associé au sein de la SCP A.DROIT.
4. Annulation des 100 parts d'industrie de Guillaume LEHALLE à la suite de sa démission.

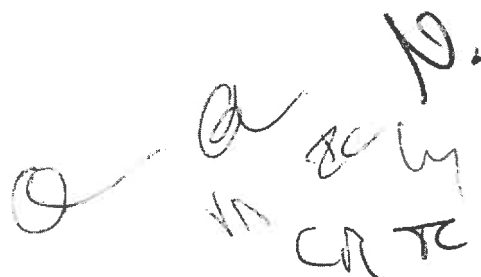
Après échanges et discussions, les différentes résolutions sont mises au vote, Guillaume LEHALLE ne participant pas au vote :

1. La participation de maître Isabelle ALBERT à cette séance en visioconférence et la représentation de maître Vincent MOUGEY par Lionel REMY, porteur d'un pouvoir sont acceptées à l'unanimité.
2. La confirmation de la décision de Guillaume LEHALLE de démissionner la SCP A.DROIT est acceptée à l'unanimité.
3. Les (100) cents parts sociales que Guillaume LEHALLE détient dans la SCP A.DROIT seront acquises par les sept associés de la SCP A.DROIT, savoir Isabelle ALBERT, Isabelle CORDIER, Vincent MOUGEY, Laurent MULLER, Lionel REMY , Pascal THUET et Caroline TOMASI.

Le règlement du prix de cession, savoir (16000,00 €) Seize mille euros au total sera réalisé par chacun des acquéreurs le lendemain de la publication de l'arrêté de démission de Guillaume LEHALLE pris par le Garde des Sceaux, Ministre de la justice.

Le règlement à effectuer par chacun des associés pour l'acquisition des parts sociales sera le suivant :

Isabelle ALBERT	:	2240,00 €
Isabelle CORDIER	:	2240,00 €
Laurent MULLER	:	2400,00 €

Handwritten signatures and initials in the bottom right corner. There are several cursive signatures, including one that appears to be 'L. Remy' and others that are less legible. There are also some initials or abbreviations written below the signatures.

Vincent MOUGEY : 2400,00 €
Lionel REMY : 2240,00 €
Pascal THUET : 2240,00 €
Caroline TOMASI : 2240,00 €

Après démission et cession des parts sociales de Guillaume LEHALLE, la répartition du capital social de la SCP A.DROIT sera la suivante :

Isabelle ALBERT : 114
Isabelle CORDIER : 114
Laurent MULLER : 115
Vincent MOUGEY : 115
Lionel REMY : 114
Pascal THUET : 114
Caroline TOMASI : 114

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4. Conformément à l'Article 8 – PARTS D'INDUSTRIE des Statuts de la SCP A.DROIT mis à jour le 19 novembre 2021, les parts d'industrie sont incessibles et intransmissibles. En conséquence, les 100 parts d'industrie de Guillaume LEHALLE seront annulées le jour où ce dernier cessera de faire partie de la SCP A.DROIT.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Après des échanges sur des questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 17 heures 45.

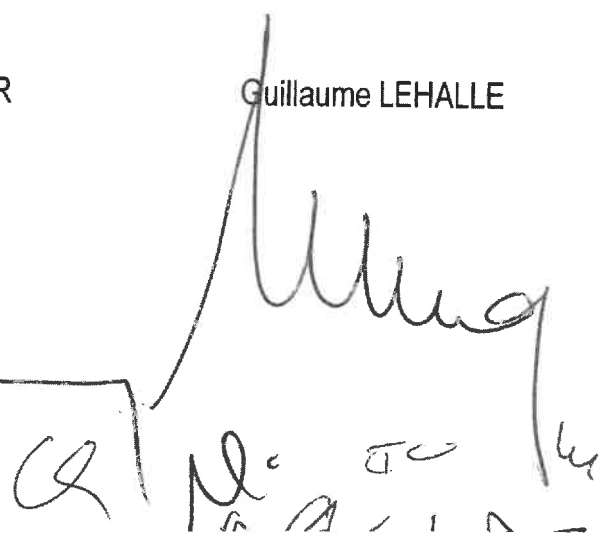
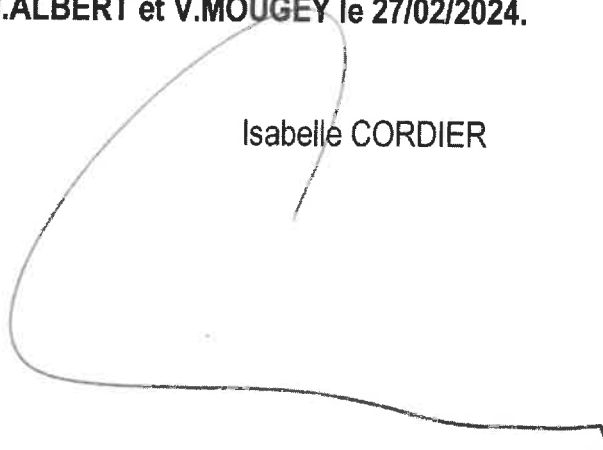
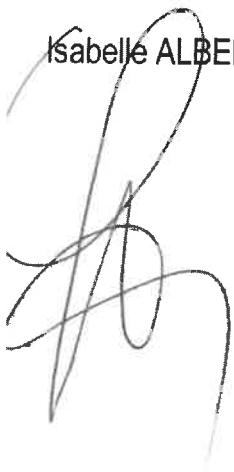
De tout ce qui précède, il a été dressé le présent Procès-verbal sur 4 pages qui a été signé par les associés y compris Guillaume LEHALLE qui n'a pas participé au vote des différentes résolutions.

Metz le 26/02/2024 pour tous les associés,
à l'exception de Mes I.ALBERT et V.MOUGEY le 27/02/2024.

Isabelle ALBERT

Isabelle CORDIER

Guillaume LEHALLE



Laurent MULLER



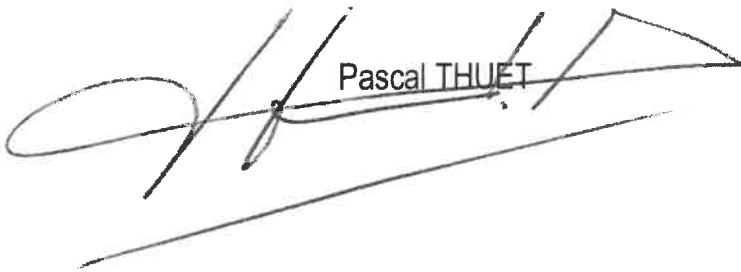
Vincent MOUGEY



Lionel REMY



Pascal THUET



Caroline TOMASI



CA
N.
a se
h 10
CARTE

Vincent MOUGEY

4, rue des Compagnons

57070 METZ

METZ le 26.02.2024.

POUVOIR

Je donne pouvoir et procuration à mon associé Me Lionel REMY afin de me représenter et de voter en mon nom à l'assemblée générale de la SCP A.DROIT 4 rue des compagnons 57070 METZ qui se tiendra le lundi 26 février 2024 à 17h00.

L'ordre du jour est le suivant :

. établir un traité de cession de mes parts sociales que je détiens en qualité d'associé au sein de la SCP A.DROIT et leur devenir à la suite de mon retrait de la société.

Je donne mon accord pour le rachat des parts de Me Guillaume LEHALLE par la SCP A.DROIT à leur valeur nominale.

Vincent MOUGEY

